

Arrêté du Maire

N° 2026-1266/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SBTP - 40 rue du Port
ZI Les Bouquières – 25400 EXINCOURT, en date du
jeudi 08 octobre 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-1129/AG du vendredi
11 septembre 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux
de dévoiement de réseau électrique basse et haute
tension rue Etienne Oehmichen, tout en assurant la
sécurité des usagers.

Objet : Circulation et stationnement rue Etienne Oehmichen – Travaux SBTP

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-1129/AG en date du vendredi 11 septembre 2026 est
prorogé jusqu'au vendredi 30 octobre 2026.

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise SBTP
40 rue du Port - ZI Les Bouquières - 25400 EXINCOURT, chargée de l'exécution
des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le
Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 9 Octobre 2026

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Affiché le : 09/10/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.